

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. FARINE, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne	1 an, 14 fr. — 6 mois, 8 fr.
Département	16 — 9
Hors le Département	18 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

INTÉRIEUR.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Présidence de M. Béranger (de la Drôme).

ATTENTAT DU 15 MAI.

Audience du 14 mars. — A 10 heures et demie la cour entre en séance. L'audience est reprise.

Plusieurs témoins, précédemment entendus, demandent et obtiennent l'autorisation de se retirer.

L'accusé Blanqui se plaint que les comptes-rendus des journaux sont complètement inexacts; on a pris les dépositions des témoins dans les pièces qui ont été publiées, au lieu de les prendre telles qu'elles ont été faites à l'audience.

M. le président invite les journalistes à être plus exacts dans le compte-rendu des débats.

On entend plusieurs témoins dont les dépositions ne font connaître aucun fait nouveau.

M. Taschereau, représentant du peuple. Le 15 mai le citoyen Flocon vint me dire: Partez, partez sur le champ: l'ordre vient d'être donné de vous arrêter. Je demandai quelques détails: N'insistez pas, me dit-il, vous compromettriez une autre personne. Sur mes instances, le citoyen Flocon me dit que cet ordre avait été donné par Blanqui.

M. le président. Blanqui, avez-vous quelques observations à faire?

Blanqui. Non, citoyen président, j'attendrai la déposition du citoyen Flocon.

Raspail. Pardon, le citoyen Taschereau vous dit qu'il a vu Blanqui à la tribune à côté de moi. Le contraire vous a été démontré.

Le témoin. J'affirme que ce que je dis est la vérité.

Raspail. Vous ne pouvez pas affirmer cela sous la foi du serment.

Le témoin. J'ai vu le citoyen Blanqui à la droite du citoyen Raspail, au moment où on envahissait la tribune.

Raspail. Citoyens jurés, je proteste de toute mon énergie d'honnête homme, et je défie qu'on trouve en France un plus honnête homme que moi, qu'on puisse me reprocher une seule indécatesse. Je ne suis pas venu ici pour me faire acquitter. Toutes les fois que j'ai paru en public, ce n'a été que pour confesser la vérité. Mais je suis père de famille et je ne puis laisser passer une semblable accusation. Non, je ne puis l'emporter dans la tombe! lors même que je serais condamné ici, je veux laver cette accusation, et si j'étais

riche j'emploierais tous les moyens en mon pouvoir, je la laverai dans le sang. (Profonde sensation).

Quoi! j'aurais terminé ma carrière par où je ne l'ai pas commencée! Je souillerais ma vieillesse par un assassinat! J'aurais désigné quelqu'un au poignard! J'aurais désigné le citoyen Taschereau à Blanqui! Mais Blanqui n'a jamais eu l'idée d'assassiner personne. (Avec un geste énergique.) Le citoyen Taschereau, que je ne connais pas; que j'ai peut-être vu, mais que je n'ai jamais remarqué; voilà la première fois que je vois sa figure....

Ah! nous n'assassinons personne! Nous assassinons les idées. Les mauvaises idées, les idées perverses. Quant aux hommes, nous les plaignons, nous les respectons. Les hommes ivres ne doivent paraître devant les jeunes gens que pour leur donner un profond enseignement. Nous ferons comme on faisait à Sparte.

L'accusé se rassied avec dignité, laissant toute l'assemblée sous l'impression de cette énergique et chaleureuse protestation.

M. Ferdinand Flocon, représentant du peuple, est introduit. Il répond aux questions d'usage.

M. le président. Connaissez-vous les accusés? Le témoin se tourne vers les accusés et les examine successivement: Je connais, dit-il, Blanqui, le général Courtais; avec un geste d'amitié, Barbès, Raspail, Degré....

M. le président. Connaissez-vous Albert?

Le témoin. Je ne le vois pas (Albert se lève). Ah! mon camarade Albert, oui certes je le connais.

M. le président. Dites ce que vous savez.

Le témoin. Je pense que les faits généraux sont connus maintenant. Je n'ai donc pas à en déposer, je me contenterai de rapporter les faits particuliers. J'étais arrivé le 15 mai à l'Assemblée nationale plus tôt que d'ordinaire; je savais qu'il était question d'une manifestation en faveur de la Pologne. En effet, une manifestation eut lieu.

La salle fut bientôt envahie, je fis tous mes efforts pour empêcher cet envahissement, mais en vain. Dans un moment de tumulte, j'entendis prononcer le nom de M. Taschereau, et comme les membres du club Blanqui étaient là en grand nombre, je conçus quelques inquiétudes et je l'engageai à sortir.

M. le président. Qui a pu vous porter à donner ce conseil à M. Taschereau?

R. On sait les discussions qui ont existé entre M. Taschereau et l'un des accusés. Etant au milieu de la salle, j'ai entendu prononcer le nom de M. Taschereau, et j'ai pu craindre que sa présence dans la salle ne fût le sujet d'un désastre. J'ai cru devoir l'engager à quitter la salle.

Vous comprenez qu'il serait assez étrange qu'une ville entière devint la proie des flammes sans qu'une épouvantable malédiction eût présidé à un pareil malheur.

Vous nous étonnez, car enfin on voit assez souvent des quartiers immenses de grandes villes qui sont livrés aux flammes, par suite d'accidents très simples.

Oh! non messieurs, Sallenche ne doit son malheur qu'à elle-même, qu'à ses mœurs dépravées, qu'à ses iniquités de tout genre. Elle a péri pour satisfaire la vengeance d'un Dieu qui n'a pu souffrir plus longtemps le torrent des abominations qui coulait dans cette ville impure.

En conscience, vous nous surprenez. Comment se fait-il qu'une petite ville, cachée dans les montagnes, ait pu atteindre le comble des iniquités, au point de mériter un acte de justice semblable; tandis que tant de capitales mènent tranquillement, à la face du soleil, une vie de dépravation dont vous ne pouvez avoir d'exemple dans ces montagnes isolées.

Messieurs, les mystères du très-haut sont insondables. — Ce qui ne vous empêche pas de les sonder, puisque vous admettez que c'est la colère divine qui a brûlé Sallenche.

Oh! c'est que les preuves sont incontestables. Il n'est personne qui en doute ici même parmi les victimes. Toutes ont reconnu la main puissante qui s'appesantissait sur elles, toutes ont compris, malheureusement trop tard, qu'il est un terme où doivent s'arrêter les crimes que ne peuvent atteindre les lois humaines.

Eh bien! ayez donc la complaisance de nous raconter cette lamentable histoire. On ne saurait trop, en vérité, prêcher les hommes avec de semblables exemples.

La nuit était calme et sereine. Mille étoiles scintillaient au firmament comme pour assister aux funérailles qui se préparaient. Tout le monde reposait tranquillement, lorsqu'un cri terrible

D. Quelles sont les personnes qui prononçaient son nom?

R. Ce sont des personnes qui étaient entre moi et la tribune. Je ne les connais pas.

D. Avez-vous dit à M. Taschereau que l'ordre de l'arrêter avait été donné par M. Blanqui?

R. Non Monsieur.

M. Taschereau est rappelé.

M. le président. Vous venez d'apprendre ce qu'a dit M. Flocon, il paraît qu'il ne vous aurait pas tenu le propos que vous lui attribuez.

M. Taschereau. M. Flocon ne m'a pas dit que ce fût Blanqui qui eût donné l'ordre de m'arrêter, mais j'ai compris d'après ses paroles que c'étaient des hommes du club de Blanqui qui étaient mal disposés en ma faveur.

M. Flocon. Je ne crois pas avoir nommé qui que ce soit.

M. le président. MM. les jurés apprécieront. Vous pouvez vous retirer.

M. Flocon. Pendant que je suis présent, je prierais les accusés, s'ils ont quelques questions à me faire, de me les adresser immédiatement.

Blanqui. MM. les jurés remarqueront que le témoin déclare qu'il n'a jamais entendu dire que j'aie voulu faire arrêter M. Taschereau.

Le président. Vous pouvez vous retirer.

M. Flocon. Je vais me retirer, et il me semble que j'ai encore quelque chose à dire.

Le président. Vous êtes ici pour dire toute la vérité.

M. Flocon. J'ai fait un appel aux accusés, et aucun d'eux ne m'a fait de question; mais j'ai, je crois, quelque chose à dire sur quelques-uns d'eux. (Mouvement d'attention).

Albert a été, comme moi, membre du gouvernement provisoire; nous avons déposé ensemble nos pouvoirs sur le bureau de l'Assemblée, et alors Albert me dit: Je suis libre maintenant, je vais employer mes loisirs à travailler, pour me rendre digne de la haute mission que le peuple m'a confiée.

Je vois aussi Sobrier, que je regarde comme l'homme le plus loyal; nous avons pu nous trouver quelquefois en dissentiment sur des questions politiques, au point de vue philosophique, mais je ne connais pas un caractère plus noble et un cœur plus haut.

A côté de lui je vois Raspail; je puis citer pour sa défense un fait dont j'ai été le témoin. Quand Raspail a eu fini de lire à la tribune la pétition en faveur de la Pologne, il a quitté la tribune et a engagé le peuple à se retirer; il s'est retiré lui-même et est resté en dehors de la salle pendant tout le temps de l'envahissement qu'il a vu avec la plus grande anxiété.

au feu! se fit entendre. Immédiatement la ville entière fut embrasée comme par une étincelle électrique, qui l'aurait parcourue dans une seconde. Ceux que la flamme n'a pas déjà atteints se lèvent en poussant d'horribles cris, qui amènent au secours les campagnes environnantes. Des moyens de salut s'organisent, mais inutilement. La fureur des flammes augmente toujours et l'eau qu'on lui jette, semblable à de l'huile, au lieu de l'éteindre ne fait que lui servir d'aliment.

Ce qu'on arrache des maisons est traîné dans les eaux de l'Arve qui coule près de la ville. Mais ô prodige étrange! tous ces objets brûlent au fond de l'eau, brûlent jusqu'au dernier fragment.

Cette nuit fut horrible, épouvantable. Frappés de l'inutilité de leurs efforts et courbés sous la main invisible qui pesait sur eux, les habitants, semblables à des fantômes, erraient çà et là au milieu des ruines et des décombres enflammés. Les pleurs, les cris et les hurlements de désespoir emplissaient la vallée, et les échos des montagnes les renvoyaient avec un accompagnement de rires sataniques. On a vu dans les airs des monstres qui prenaient leurs ébats au milieu des flammes; et se tenant par la main, se livraient à des rondes et des danses qui ne peuvent appartenir qu'aux esprits infernaux. Tous les crimes honteux qui avaient appelé sur la cité la vengeance divine, étaient représentés en action. L'enfer avait vomi sur la terre tous ses bataillons pour reproduire ces scènes hideuses. Le lendemain, le soleil se leva pur et radieux. Et de cette ville brillante dont il avait, la veille, éclairé les plaisirs et les réjouissances, il ne restait plus que deux bâtiments: l'église et la cure.

Mais que sont devenus ces malheureux habitants réduits ainsi à la misère, sans secours immédiat, et loin de tout grand centre de population.

Genève, nous dit-il, s'est empressée de les secourir avec une

FEUILLETON DU ROANNAIS.

UN TOURISTE ROANNAIS.

COURSE AU MONT-BLANC.

Il y avait à peu près une heure que nous cheminions, côte à côte et sans dire le mot, attendu que le chemin que nous parcourions était dénué de tout intérêt, lorsque nous fûmes abordés par un voyageur qui marchait rapidement. Il nous salua avec la formule invariable des gens de la campagne. Bonjour messieurs, et la compagnie; et à la politesse nous répondîmes, par un bonjour monsieur, et la compagnie.

Il mit son pas en harmonie avec le nôtre, et nous commençâmes la conversation avec d'autant plus de plaisir que la route devenait monotone. Il nous apprit qu'il remplissait dans une commune voisine tout à la fois les fonctions de bedeau, maraîchier et autres différents emplois, qui faisaient de lui un des hommes les plus importants de l'endroit; il avait dans sa jeunesse fait des études dont on voyait encore les restes à son langage assez distingué.

Après cent histoires plus ou moins attrayantes, nous vîmes à parler de la petite ville de Sallenche, qui avait entièrement brûlé quelque temps auparavant.

Que pense-t-on, lui dîmes-nous, de la cause de cet incendie.

Hélas! messieurs, répondit-il avec un profond soupir, Sallenche comme toutes les villes qui, dans les temps de la Bible, ont éprouvé un sort aussi déplorable, ne le doivent qu'à elles-mêmes.

Je dois aussi dire quelques mots sur Barbès.

Barbès (l'interrompant). Pardon, je le prie, mon ami, de ne rien dire pour moi, je ne me défends pas : je laisse dire tout ce qui est à ma charge, mais je ne veux rien laisser dire à ma décharge.

Le président. Malgré la recommandation de l'accusé Barbès, j'invite le témoin à dire tout ce qui peut servir à la manifestation de la vérité.

M. Flocon. Ce que j'ai à dire ne concerne pas positivement Barbès, mais cela se rapporte à une phrase qui a été insérée au *Moniteur*.

Quand Barbès est monté à la tribune et a demandé que l'on décrêtât un milliard, une voix aurait dit : non, tu te trompes Barbès, c'est deux heures de pillage qu'il nous faut.

Je dis qu'il est impossible qu'une telle parole ait été dite, et celui qui l'aurait prononcée aurait été puni à l'instant même, non pas par les représentants qui ne pouvaient eux-mêmes faire justice, mais par le peuple qui n'aurait pas laissé passer une pareille infamie.

M. Bethemont. Je voudrais que M. Flocon s'expliquât sur les sentiments de M. Courtais, et s'il croit que M. Courtais ait été en quelque manière le complice de ceux qui ont commis l'attentat du 15 mai.

R. Je ne pense pas même qu'une semblable question puisse être posée : j'ai connu le général Courtais, l'impression que j'ai eu de ce qu'il a fait comme commandant de la garde nationale de la Seine a été étonnante : j'ai la conviction que le général Courtais a été l'une des premières victimes du 15 mai.

Plusieurs dépositions sans intérêt terminent l'audience, qui est renvoyée au lendemain.

Audience du 15 mars. — A dix heures un quart, les accusés sont introduits. Peu de temps après, la cour entre en séances. Dans cette audience comme dans toutes celles qui se sont succédées jusqu'ici, les dépositions de la plupart des témoins n'offrent aucun intérêt ; ce sont toujours les mêmes faits racontés en d'autres termes, souvent des on-dit, des conjectures ou des allégations détruites par le témoin suivant.

Voici la déposition de M. de Lamartine, qui a été entendue dans cette audience.

M. de Lamartine. Je n'aurais, citoyens, au sujet des événements du 15 mai, qu'à vous raconter ce qui vous a déjà été répété à plusieurs reprises. Cette journée, à mes yeux, a plutôt été le fait de l'étonnement populaire que de la préméditation. Aussi prierai-je le citoyen président de vouloir bien m'adresser des questions.

D. Que savez-vous d'Albert ?

R. On m'a dit que la grille avait été ouverte sur le vu de la carte d'Albert, mon ancien collègue du gouvernement provisoire. Je me trouvais dans un groupe où un jeune homme me dit que je n'avais pas sa confiance politique, et qu'il n'avait dès lors que faire de mes observations et de mes conseils. Albert était là, mais je ne lui ai nullement entendu prononcer les paroles qu'on lui a attribuées.

D. Que savez-vous de la conduite du général Courtais dans cette journée ?

R. Je pense que le général Courtais a fait tout ce qu'il croyait convenable et nécessaire pour empêcher l'envahissement de l'Assemblée nationale. Je dois déclarer qu'après l'invasion j'ai vu le général Courtais profondément affecté. Il vint dans la salle où nous tenions conseil, et je pus voir combien cet événement, qu'il n'avait pu détourner, l'affligeait. Il retourna dans la salle ; on m'a dit depuis qu'il y avait été maltraité, désarmé. Le soir même, quand j'appris qu'il était arrêté, je ne sais pourquoi, ni par l'ordre de qui, je fus profondément étonné.

charité, un dévouement remarquable. Des souscriptions nombreuses ont été faites sur-le-champ ; et linges, habillements, enfin, tout ce qui est nécessaire à la vie matérielle, a été aussitôt expédié pour Sallanche. Grâce à ces soins fraternels, les pauvres victimes, au lieu d'aller sur les grands chemins mendier leur pain, sont restées au milieu des décombres de leur ville, qu'elles fouillaient pour en arracher le peu qui aurait échappé à l'incendie, si toutefois quelque chose a échappé. Oh ! Genève, pour une ville protestante, s'est noblement conduite. Pensez-vous, nous dit-il ensuite avec un peu d'hésitation, que ces Genevois, malgré leurs erreurs, ne soient point sauvés.

Ma foi, monsieur, vous nous faites une question bien délicate, et à propos de laquelle nous devons déclarer notre incompetence. Mais c'est bien plutôt à vous à la résoudre, à vous qui appartenez presque à la magistrature qui juge en semblable matière. Voyons, franchement qu'en pensez-vous ?

Vraiment, je n'ose plus le croire aujourd'hui, car il doit y avoir parmi eux de bien braves gens !

Regardez, me dit mon compagnon : l'hérésie pénètre jusque dans le sanctuaire. L'instinct de la connaissance pousse l'homme à sentir que la religion dans son acception étymologique et profonde comme sous son aspect pénal n'est et ne peut être que l'ensemble des lois supérieures des êtres intelligents et libres, le lien qui unit les hommes à Dieu et les hommes entre eux ; que les formes religieuses diverses qui règnent sur le monde, ne sont que des conceptions plus ou moins parfaites de ces lois, symbolisées suivant le génie des peuples qui s'y rattachent.

Ma foi, mon cher, vous en parlez bien à votre aise. Vous oubliez sans doute que vous êtes sur la terre de Savoie, où l'on ne se pique guères de tolérance en quelque ordre d'idées que ce soit.

Je vous conseille, nous dit ensuite notre margaillier, d'aller voir Sallanche. Passez l'Arve ici, tournez la colline, et vous y

Aussi, membre du gouvernement, sans crainte de me compromettre, je me rendis dès le lendemain matin à la prison du général Courtais pour lui serrer la main et l'assurer que jamais le moindre soupçon contre lui n'avait traversé mon esprit. (Sensation.)

M. le procureur. Le citoyen Lamartine a dit que la journée du 15 mai avait été le fait de l'étonnement populaire. Voudrait-il développer et expliquer sa pensée.

M. de Lamartine. Si vous désirez connaître toute ma pensée, je vous dirai que l'attentat du 15 mai a bien plutôt été un attentat d'occasion que de préméditation. On n'avait nullement l'intention de renverser l'Assemblée nationale ni le gouvernement. Il s'agissait simplement, comme un grand nombre d'hommes du Peuple le disaient, d'exercer un droit nouveau, comme il l'avait été sous la Convention.

Bientôt l'entraînement a gagné ; certains chefs de clubs désiraient peut-être s'emparer du pouvoir ; d'autres chefs de clubs, qui avaient contre les premiers de vieilles inimitiés, se mirent à la traverse ; de là cet orage qui s'est terminé comme vous le savez.

Si vous me le permettez, je compléterai l'appréciation du caractère de cette journée par un fait que je connais seul et qui est venu à ma connaissance par les notes diplomatiques. C'est que l'étranger a eu une grande influence dans cette journée.

Il y avait un grand nombre de Polonais, un grand nombre d'agents de clubs de Varsovie et de Cracovie, qui avaient d'ailleurs à Paris des représentants énergiques.

M. Baud. Je demanderai au citoyen Lamartine de vouloir bien s'expliquer sur la manifestation du 17 mars.

M. Lamartine. La manifestation du 17 mars a eu la même origine que celle du 15 mai. Je dois dire que la pensée qui animait les hommes qui ont pénétré à l'Hôtel-de-Ville était inconnue des hommes du Peuple qui les suivaient. Il y a eu, si je puis le dire, scission entre la tête et le corps de la colonne.

Mais je dois le dire : deux des accusés qui se trouvent sur ces bancs ont fait tout leur possible pour rendre cette manifestation pacifique. Ces deux accusés sont les citoyens Barbès et Sobrier.

Le défenseur de Quentin. Le citoyen Lamartine a-t-il vu l'accusé Quentin ?

R. J'ai vu l'accusé Quentin dans la journée du 15 mai. Je ne le connaissais point ; il s'adressa à moi et me dit : Ne craignez rien, citoyen Lamartine ; il y a ici des hommes qui ne veulent pas accélérer le mouvement, mais bien le diriger. Ne craignez rien. Je dois rendre hommage ici aux bonnes intentions de l'accusé Quentin.

Barbès. Je demanderai au citoyen Lamartine (ceci ne concerne nullement ma défense) ce qu'il pense du bruit répandu le soir du 15 mai, que Louis Blanc avait pénétré à l'Hôtel-de-Ville.

Lamartine. J'appris effectivement, le soir du 15 mai, qu'on faisait courir ce bruit. Mais je n'y ajoutai aucune importance et n'y fis point attention.

Je déclare non-seulement qu'il est impossible qu'un homme aussi connu de la foule que Louis Blanc, mais même qu'un homme si inconnu qu'il fût, ait pu pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville et en ressortir sans que 50 mille témoins vinssent l'attester.

En voici la preuve, c'est que quand nous sommes sortis nous avons été obligés de nous mettre à la tête d'un piquet de quatre cents hommes pour fendre la foule qui encombrait la place de Grève.

Aussi, j'étais tellement persuadé de ce que j'avance que je me suis toujours opposé à ce qu'on arrêtât Louis Blanc pour ce fait.

serez. Pour moi je vous quitte en vous souhaitant le bonjour.

Comme nous n'avions à notre disposition ni pont, ni bateau, il fallut passer l'Arve à gué. Voyons, dis-je à Henri, la rivière n'est pas profonde et je crois qu'il n'est pas nécessaire que nous nous mettions tous les deux à l'eau : l'un de nous peut bien porter l'autre. Maintenant, jouons à celui qui fera, avec ses épaules, l'office de gondolier. La proposition fut acceptée avec plaisir.

— Mais, comment allons-nous jouer ?

— C'est très facile, voici une pièce de monnaie, demandez pile ou croix.

— Je demande croix, dit Henri.

— Eh bien, c'est pile, mon cher ; et vous allez me porter.

— Oh ! un instant, répondit-il, vous avez gagné la première partie c'est vrai, mais vous allez maintenant me donner ma revanche.

— Allons, pas de mauvaise plaisanterie ; quittez vos souliers et vos bas, et marchons ; à moins qu'il ne vous plaise d'entrer dans l'eau tout botté.

— J'en suis bien fâché, mais je veux ma revanche ; il n'y a qu'un déloyal adversaire qui la refuse.

— Mais, mon cher Henri, vous embrouillez tous les principes. Il n'y a point d'analogie entre notre cas et celui d'argent gagné.

— J'ai dit que je voulais ma revanche, et je maintiens ce que j'ai dit ; vous devez bien comprendre qu'à raison de votre âge et de votre force, vous devez avoir plus de chances défavorables.

Je me laissai aller à l'éloquence pleine de sophismes de mon adversaire. Nous jouâmes encore et ce fut moi qui perdis. Henri poussa un immense éclat de rire.

Ris bien, pensai-je en moi-même, rira bien qui rira le dernier. Tu m'as fait aller, mais tu la paieras. Je quittai gaiement une partie de ma défroque, et la passai sur l'autre rive pour être mieux à mon aise dans l'exécution du projet que je méditais.

— Les correspondances ordinaires ne confirment pas les bruits répandus, sur la reprise des hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens. Cependant, d'après des lettres de la frontière, communiquées par plusieurs représentants, les Piémontais ont passé le Tessin, mais aucun engagement n'a eu lieu. Le maréchal Radeszki attend avec son armée devant Milan.

Le général Renaud et quelques chefs de corps de l'armée des Alpes qui étaient venus à Paris, pour affaires personnelles, auraient reçu l'ordre de rejoindre leurs divisions.

— Un journal prétend que l'Autriche regarde la guerre de Hongrie comme à peu près terminée et que le prince Windisgratz va prendre le commandement d'une seconde armée qui devra appuyer les opérations du feld-maréchal Radetzki contre le Piémont, attaqué par trois points, la haute Lombardie, le centre et la rivière de Gènes par Massa.

— M. G. de Arenoz, attaché au cabinet du général Narvaéz, vient d'arriver à Paris, où il ne doit séjourner que quelques heures. Il se rend à Gaète, et il est porteur des pleins pouvoirs du gouvernement espagnol, adressés à M. Martinez de la Rosas pour traiter des conditions de l'intervention en faveur du Pape, qui a été arrêtée par les cabinets de Paris, de Madrid et de Naples, qui doivent munir les ambassadeurs de pouvoirs semblables.

— On parle beaucoup d'une lettre autographe adressée par le roi Charles-Albert au Saint-Père à Gaète, et dans laquelle il lui a déclaré que son intention est de recommencer la guerre pour expulser les étrangers du territoire italien. Mais qu'aussitôt que cette tâche sera accomplie, il s'occupera de régler les questions intérieures et de rendre au pape ses Etats.

— On annonce que M. Poultier, commandant le vapeur le *Ténare*, vient d'être décoré de la Légion-d'Honneur pour la manière dont il s'est acquitté de la mission que lui avait confiée M. d'Harcourt à Rome. On sait que cette mission consistait à obtenir du gouvernement de la République romaine la mise sous le sceau du cachet de la France, des papiers personnels du Pape. M. Poultier a pleinement réussi, et, grâce à lui, ces papiers précieux sont aujourd'hui en pleine sécurité.

— Le gouvernement de la République a envoyé à nos chargés d'affaires, à nos consuls et à nos agents en Italie, l'ordre de recevoir tous les Français et les étrangers qui, en cas d'émeutes ou de mouvements populaires inquiétants, voudraient se placer sous la protection du pavillon français et de leur prêter secours et assistance. Le gouvernement espagnol a fait une recommandation semblable à ses agents.

— Voici une nouvelle passablement étrange : Quelques membres des réunions du Palais-National et du Palais des Beaux-Arts se seraient assemblés dit-on, pour délibérer sur une proposition présentée, à ce que l'on dit, par le général Cavaignac, et qui ne tendrait pas moins qu'à demander que l'Assemblée nationale se déclare en permanence, dans le cas où l'ordre de franchir les Alpes serait expédié à notre armée.

— On a répandu de nouveau le bruit que M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, voulait

— Allons, montez sur mes épaules et dépêchez. Il se hissa sur mon dos, me serra le col de ses deux bras et les reins de ses genoux. Je n'eus pas fait trois pas sur les cailloux, avec mon fardeau, que je commençai à trébucher comme un homme ivre. Henri riait.

A peine arrivé au milieu de la rivière, je ne puis plus marcher, lui dis-je. Avec un fardeau aussi pesant, les pierres m'entraînent dans les pieds ; descendez ou bien nous allons tomber tous les deux à l'eau. — Mais c'est impossible, allez donc, et du courage.

— Il n'y a pas de courage qui tienne. Je ne puis plus rester debout sur ces pierres, si vous restez sur mon dos ; descendez. Plus je criais et plus il se cramponnait ; voyant enfin qu'il n'était pas disposé à descendre, je lui dis : argent volé ne porte pas bonheur ; et inclinant le corps en avant je fis un soubresaut qui envoya mon brave compagnon piquer une tête au beau milieu de l'Arve. Je m'élançai ensuite rapidement à l'autre bord, et après une petite course, je me trouvai en face des ruines de la malheureuse Sallanche.

Je sentis mon cœur se serrer à l'aspect de cette œuvre de destruction et de mort. Quelle horrible désolation avait dû régner parmi cette population, qui avait dans une seule nuit perdu tout ce qu'elle possédait, qui se trouvait riche la veille, et le lendemain mendiant à tendre la main ; et dont toutes les familles avaient presque à pleurer sur une tombe.

Pauvre fleur des montagnes, assise derrière la roche, tu vivais d'une vie douce et tranquille, lorsqu'au milieu du silence de la nuit, l'incendie est venu, comme le voleur, te saisir à l'improviste. Qu'avais-tu donc fait devant le seigneur pour mériter une semblable colère. Tu as été anéantie lorsque toutes les capitales de l'Europe se gaudissaient impunément à la face du soleil. Oh ! les disciples de F. De Maistre seuls ont pu inventer une pareille doctrine, et prêter ainsi à l'Etre suprême toutes

donner sa démission, parce que la majorité du cabinet avait refusé d'intervenir à Rome pour rétablir la puissance temporelle du pape.

— M. Barthe, au nom de la commission du budget, a déposé son rapport sur le projet de loi relatif à la fixation des dépenses du ministère de l'agriculture et du commerce pendant l'exercice 1849. Les crédits demandés s'élevaient à 17,928,948 fr., ceux proposés par la commission ne s'élèvent qu'à 16,043,948 fr.; diminution, 1,885,000 fr., qui frappe pour 49,000 fr. sur l'administration centrale, 1,400,000 fr. sur l'enseignement agricole, 160,000 fr. sur les haras, et 160,000 fr. sur les établissements thermaux et le service sanitaire.

— L'exposé des dépenses des cultes pour l'exercice de 1849, a été distribué aujourd'hui à l'Assemblée. Une différence en plus de 1,273,059 fr. 82 sur le budget rectifié de 1848 est à signaler pour ce département.

Le chiffre total des crédits demandés par l'administration des cultes pour 1849 est de 40,577,642 fr. 82 c.

— La commission du budget propose la suppression des écoles régionales d'agriculture et de l'institut national, espèce d'école normale d'agriculture, en raison des embarras de la situation financière; elle croit seulement que, cette année, il suffit de s'occuper de l'enseignement élémentaire, c'est-à-dire des fermes-écoles.

— M. Stourm, au nom de la commission du budget, a déposé son rapport sur le projet de loi pour la fixation des dépenses du ministère des travaux publics pendant l'exercice 1849. Le total des crédits demandés s'élève à 193,809,390 fr. Ceux alloués par la commission ne montent qu'à 146,833,450 fr.; différence en moins, 47,008,690 fr., qui porte pour 10,250,250 fr. sur les travaux ordinaires, et pour 36,755,340 francs sur les travaux extraordinaires.

— Conformément aux dispositions de la loi électorale, la distribution des cartes électorales se fera le 7 mai, les élections le 13 mai, et la réunion de l'Assemblée législative aura lieu le 28 mai.

— La question de répression du duel paraît devoir être prochainement décidée par l'Assemblée nationale. On sait que cette question se présente en conséquence du rapport de M. Davy, sur la demande en autorisation de poursuites contre MM. Reynaud-Lagardette et Bourbonsson.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre, s'est transportée jeudi matin dans ce palais inachevé. Elle en a parcouru successivement les principaux points. Réunie ensuite pour délibérer sur cette visite, elle a examiné la question générale. Y a-t-il lieu de faciliter à la ville de Paris l'acquisition de divers immeubles pour terminer l'aile de la rue Rivoli au Louvre. La majorité a semblé pencher pour l'affirmative, en déclarant qu'on se bornerait à enclore l'espace une fois débarrassé des bâtiments qui séparent le Carrousel du Louvre, d'une grille parallèle à celle du jardin des Tuileries, et que ces terrains pourraient être convertis en jardins, en attendant que l'état des finances permit de construire le prolongement de l'aile du Louvre; la commission ne prendra de résolution définitive qu'après que la ville de Paris se sera mise d'accord avec les propriétaires sur le prix des terrains.

EXTÉRIEUR.

Nous recevons des nouvelles très-graves de l'Italie, et en particulier du Piémont. Le roi Charles-Albert vient de dénoncer l'armistice du 9 août, malgré les conseils

des petites passions de l'homme. Au milieu de ces décombres, deux bâtiments étaient en effet restés debout : l'église et le presbytère. Mais je vis qu'ils devaient à leur isolement complet de toute habitation, leur salut dans cet incendie général.

Assis sur un pan de murailles, et la tête appuyée sur la main, je méditais sérieusement sur les misères humaines, lorsque mon compagnon arriva. Avait-il envie de rire ou de se fâcher à propos de la scène de l'Arve, je n'en sais rien; mais toujours est-il que le spectacle qui se présentait à ses regards donna un autre cours à ses idées. Il se croisa les bras sur la poitrine et me fit un long discours sur les ruines en général, en finissant par celles de Thèbes et de Memphis.

— Que contez-vous là, avec votre Thèbes et Memphis? Quel rapport y a-t-il entre le sort de ces villes et celui de Sallenche.

— Quel rapport, répondit-il? Mais quand le cadavre est sous vos yeux, qu'importe la manière dont l'être vivant a été renversé. Vous voyez la mort, et la mort n'est-elle donc rien sous son aspect général pour ne pas réveiller en nous de sombres pensées sur les destinées de la création. Enfin, après avoir tout examiné, nous primes silencieusement la route de St.-Martin. Tout d'un coup mon compagnon me dit : il y avait un bon moyen d'éteindre cet incendie!

— Et lequel s'il vous plaît? Eh parbleu, de prier le Mont-Blanc, que nous voyons d'ici, de secouer sur la ville sa tête couverte de neige.

— Oh! j'en sais un, moi, qui valait beaucoup mieux; c'était de prendre la ville sur son dos et de lui faire traverser l'Arve.

Il prit l'apologue en riant, et notre paix fut faite.

Lorsque nous arrivâmes à St.-Martin, nous trouvâmes les voitures prêtes à partir pour Chamounix. Ce sont de petits charriots à trois personnes très légers. Nous montâmes dedans, avec un jeune homme qui attendait le complément du sien, et aussitôt ils partirent tous à la file les uns des autres. Bientôt il

de la prudence, et, si nous en croyons nos correspondances parisiennes, les pressantes recommandations de la France, qui l'engageaient à s'abstenir de toute manifestation belliqueuse, avant la fin des négociations.

La pièce suivante a été affichée à Gènes le 14, et a produit sur la population de cette ville la plus vive impression. Elle est signée par M. Domenico Buffa, ministre de l'agriculture et du commerce, que le gouvernement avait envoyé en mission extraordinaire à Gènes, à l'occasion des troubles qui y ont récemment éclaté :

« Gênois,

« Je me suis efforcé jusqu'ici de maintenir parmi vous la tranquillité au sein de l'agitation des esprits, afin que le gouvernement pût préparer dans le calme et le silence le plus grand acte national. Mon but, en remplissant de pénibles devoirs, était de vous faire parvenir sans secousses au jour où toutes les opinions honnêtes se confondraient en un seul vœu, celui de chasser l'étranger.

« Je bénis le ciel, je vous remercie, ô citoyens, de ce que mes efforts n'ont pas été inutiles.

« Gênois! le grand jour approche, la guerre est déclarée!

« Lundi dernier, le gouvernement dénonçait à Radetzki l'armistice. Voici ce document :

Le gouvernement de S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne, etc., à S. E. le maréchal comte Radetzki, commandant supérieur des troupes autrichiennes en Italie.

Bien que la convention d'armistice stipulée à Milan entre les armées sarde et autrichienne le 9 août 1848, n'ait pas été ratifiée par les pouvoirs constitués dans les Etats de S. M. Charles-Albert, et qu'elle n'ait jamais eu d'autre caractère que celui d'un acte simplement militaire et transitoire, toutes les conditions qu'elle imposait à l'armée sarde ont été fidèlement et scrupuleusement remplies.

Par contre, les autorités autrichiennes ont violé et persistent encore à violer les accords qui, d'après cette convention, devaient être observés. Parmi ces violations, nous comptons au nombre des plus flagrantes, le refus de rendre la moitié du parc d'artillerie de Peschiera.

L'occupation militaire et politique des duchés,

Le blocus de terre et de mer et autres hostilités commises envers Venise,

Les cruautés de tout genre qui ont remplacé la protection que le gouvernement impérial s'engageait, par l'article cinq de l'armistice, à assurer aux personnes et aux propriétés, à la place de l'armée royale.

Les plaintes et les réclamations répétées du gouvernement du roi, à l'encontre de ces violations, restèrent sans nul effet. Et l'on peut d'autant plus justement en rendre le gouvernement impérial responsable, que le lieutenant-général baron de Hess, dans son rescrit du 1^{er} octobre 1848, déclarait :

« Que la franchise et la loyauté militaire consentiraient difficilement à admettre les réclamations du ministre de la guerre sarde, mais que le maréchal comte de Radetzki n'étant en cette affaire que l'organe responsable du cabinet de Vienne, se trouvait malgré lui contraint à adopter le système de ce cabinet.

Le gouvernement impérial a également méconnu et transgressé l'esprit de la convention, qui était de préparer l'accès à des négociations de paix, et lorsqu'il s'est refusé à céder aux sollicitations des puissances médiatrices quand il s'est agi de fixer le lieu des conférences, et lorsqu'il a annoncé son dessein d'insister sur les traités de 1815, ce qui est en contradiction avec l'idée des bases de la médiation proposée; et lorsqu'il n'a pas voulu envoyer son plénipotentiaire à Bruxelles, comme il était convenu deux fois avec les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne.

En conséquence, le gouvernement de S. M. Charles-Albert déclare ne plus être engagé, et est, dans tout hypothèse, délié de la convention du 9 août 1848, signée par le baron de Hess, lieutenant-général quartier-maître général de l'armée autrichienne, et par le comte Salasco, lieutenant-général, chef d'état-major-général de l'armée sarde, et pour combler la mesure de l'honneur, le gouvernement dénonce, au nom et par l'ordre de S. M., la cessation de l'armistice.

La présente sera notifiée, de ce jour douze mars, au maréchal comte Radetzki, commandant les troupes autrichiennes en Italie, ou à son quartier-général à Milan.

« Gênois! nos frères qui depuis sept mois gémissent

nous fallut descendre pour gravir à pied la montagne qui était longue et rapide. A moitié chemin, nous trouvâmes un enfant qui, muni d'un immense cornet de fer blanc, semblable au porte-voix des marins, faisait retentir les montagnes de sons rauques et puissants. C'est bien mon enfant; mais voilà cinquante centimes, si tu veux encore mieux faire. L'enfant jeta avec avidité les yeux sur la petite pièce blanche, s'approcha sur les bords de l'abîme, puis, ramenant les épaules l'une vers l'autre et embrant la poitrine, poussa dans son cornet un épouvantable beuglement. Les échos de la montagne, comme mille voix de géants qui à l'heure de la bataille se passent le lugubre mot d'ordre, répondirent l'un après l'autre au beuglement de l'enfant.

Le pauvre petit avait une figure écarlatée, des yeux qui lui sortaient de la tête. Il paraît qu'il n'avait jamais mieux fait, car il nous regarda d'un air triomphant, semblant nous dire : en voilà joliment pour votre argent.

Une fois payé, il voulut nous remercier par un dernier coup; mais nous l'arrêtâmes, ce pauvre enfant de la Savoie : nous ne voulions pas être complices peut-être d'un suicide.

En descendant de l'autre côté, nous entrâmes un second qui faisait aussi la cour aux voyageurs et à sa façon : au moyen d'une ficelle il mettait en mouvement une espèce d'orgue de barbarie.

Alors j'eus, mon petit musicien, joue les plus beaux airs de montagne; fais-nous entendre surtout le Ranz des Vaches, qui a si souvent tiré des larmes aux soldats Suisses que les capitulations entraînent loin de leur patrie.

Allons, joue encore : il y a bien des lyres qui ne valent pas la tienne et qui sont beaucoup plus orgueilleuses.

Décidément j'ai un faible pour les orgues de barbarie, et je ne vois pas en définitive pourquoi je m'en cacherais. Autrefois lorsque l'imagination avait toute la fraîcheur de la jeunesse, je me rappelle que les orgues de barbarie m'ont procuré de bien

sous le joug de l'Autrichien, nous attendent : l'Italie depuis tant de siècles esclave de l'étranger, nous appelle. Assez de paroles, voici le moment des sacrifices. Peut-être la patrie nous en demandera de grands et terribles. Préparons-nous. Secondons notre vaillante armée qui se prépare à faire de nouveaux miracles de valeur. Rappelons-nous que cette épreuve sera la dernière. Ou vaincre ou mourir.

« Et à présent, ô Gênois, mon œuvre est finie : je me prépare à partir sous peu. En me présentant au roi et au parlement je pourrai leur dire sans crainte d'être démenti : Gènes est tranquille.

« Gènes, le 14 mars 1849.

« Domenico BUFFA. »

Ainsi, le roi Charles-Albert va recommencer la lutte qui, une première fois, a failli lui être si fatale. Déjà le Piémont se prépare activement à la guerre, et tout annonce que l'esprit public, dans tout le pays, est monté à un haut degré d'enthousiasme. Mais d'un autre côté, les nouvelles de la Lombardie présentent l'armée autrichienne comme prête à rentrer en campagne. Inutile d'ajouter que la détermination du roi de Piémont renverse toutes les combinaisons diplomatiques, il n'y a plus désormais qu'à attendre une solution des événements eux-mêmes.

— Le roi de Naples a dénoncé, le 5 mars, la cessation de l'armistice avec la Sicile. En conséquence, les hostilités devaient être reprises le 15 du courant.

On disait que l'expédition napolitaine se composerait de 30,000 soldats. Ce chiffre nous semble exagéré, bien que le gouvernement paraisse fermement résolu à opérer avec la plus grande vigueur, et qu'il veuille engager la lutte sur tous les points à la fois, à partir de Melazzo jusqu'au cap Taormina.

On ferait simultanément le siège de la forteresse de Syracuse et de la ville de Palerme.

Le capitaine du paquebot-poste français du Levant, arrivé à Livourne le 9, dit avoir rencontré la flottille napolitaine, escortée de navires marchands; elle cinglait vers la Sicile.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

— Par arrêté du président de la République, en date du 14 mars 1849, M. Onofrio, procureur de la République près le tribunal de première instance de Roanne, est nommé substitut du procureur-général près la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Alphonse Giraud, appelé à d'autres fonctions.

— La grève des mineurs de Rive-de-Gier n'a pas cessé; mais elle est toujours paisible. Les ouvriers se promènent dans la ville ou dans les environs en compagnie de leurs femmes et de leurs enfants, mais jamais en groupes.

— Le conseil de préfecture a statué, dans sa séance du 16 de ce mois, sur la validité des élections faites dans le canton de Saint-Rambert, et qui ont eu pour résultat la nomination de M. Rony aîné en qualité de membre du conseil-général de la Loire.

Une protestation avait été déposée contre ces élections, les opposants alléguant que l'adjoint de Saint-Rambert, assisté de deux gardes-champêtres, se serait emparé des bulletins dont quelques électeurs étaient munis, pour leur en imposer d'autres.

D'autre part, il serait résulté d'un procès-verbal dressé par les délégués des trois sections du canton, qu'il y avait lieu de considérer les élections comme n'ayant

douces émotions. Pendant la veillée, et à la clarté d'une petite lampe, si j'étais parfois livré à quelque étude, et que l'orgue de barbarie vint, au milieu du silence de la nuit, faire entendre des sons lointains et mélodieux, je prêtai immédiatement une oreille attentive. Bientôt j'éteignais ma lampe, je croisais mes bras sur mon livre, ma tête sur mes bras, puis s'élevait mon imagination sur les ailes de ces chants auxquels la distance donnait une harmonie énivrante. Avec eux je me promenais dans l'espace infini des cieux, à travers les mondes innombrables, échappés à la main de Dieu, depuis le commencement des temps; je baignais mon âme dans un vaste océan de délices, semblable à celui où l'extase plongeait autrefois les esprits dominés par une foi trop ardente pour leur organisation. Alors il n'y avait plus de terre, plus d'orgue; j'étais au milieu du concert des anges et des harmonies célestes, je m'initiais progressivement aux mystères infinis de la création....

Il y a bien des gens qui ne peuvent comprendre cette faiblesse pour une orgue de barbarie; et à mon compte je les plains d'être obligés, pour jouir du bonheur de l'harmonie, d'avoir toujours besoin d'entendre un Paganini. Il faut convenir aussi que l'imagination joue dans ces cas le rôle le plus important. Et en effet, j'ai passé d'un autre côté des heures entières, dans mon lit, à entendre, les yeux fermés, les aboiements lointains d'un chien, répétés par les vastes échos d'un édifice immense. Alors j'assistais aux scènes terribles des Arènes du peuple romain; j'entendais les mugissements affreux des bêtes féroces, les cris effrayants des victimes, et les applaudissements infâmes d'une foule altérée de meurtre et de sang. Tous ces drames terribles se jouaient sous mes yeux; je sentais bientôt mes cheveux se dresser sur ma tête, le frisson parcourir mes membres couverts d'une froide sueur.... Et le cri de l'indignation me rappelait à la réalité.

B. B.

(La suite au prochain numéro.)

eu aucun résultat utile, par la raison que, d'après des communications reçues par les maires, il aurait été nécessaire qu'un candidat, pour être nommé, réunît au moins les 2 cinquièmes des suffrages exprimés, condition qui n'avait été remplie par aucun des candidats.

Le conseil de préfecture a repoussé ce dernier grief par le motif que l'énonciation de la nécessité de réunir les 2 cinquièmes des suffrages était le résultat d'une erreur, qui ne pouvait prévaloir contre un candidat, le décret du 3 juillet 1848 ayant exigé seulement qu'un cinquième des suffrages fût obtenu, ainsi que l'ont annoncé des instructions de la préfecture.

Le conseil a également repoussé les allégations produites dans la pétition, allégations qui ne sont point appuyées de preuves, et qui sont au contraire implicitement démenties par le procès-verbal.

Le conseil a, en conséquence, déclaré régulières les opérations électorales du canton de Saint-Rambert, et valable la nomination de M. Rony, qui a obtenu plus d'un cinquième des suffrages exprimés (789 sur 2441).

(J. de Mombrison.)

— Un jour de la semaine dernière, une sorte de fatalité s'était attachée aux voitures bourgeoises qui circulaient sur la route du Bois-d'Oingt à Villefranche.

L'une d'elles en sortant du Bois-d'Oingt est renversée par un obstacle inattendu; elle continue sa marche et rencontre au-delà de Pouilly-le-Monial une autre voiture qui s'était brisée. A une certaine distance de là son propre brancard se rompt; les voyageurs le rattachent comme ils peuvent, et sont obligés de continuer leur route à pied; — sur le point d'arriver à Villefranche, ils voient un cheval entraînant l'avant-train d'un autre char brisé dans le voisinage. — C'était la journée des voitures brisées. — Aucun des voyageurs n'a éprouvé de blessures sérieuses.

— Un villageois du canton de Villefranche s'était couché bien portant, mais dans le cours de son sommeil, il fait un rêve affreux qui le réveille en sursaut, il le raconte aussitôt à sa femme, en lui disant que ce rêve est pour lui le pronostic de quelque malheur. — Sa femme s'efforce de le rassurer en lui objectant l'inanité des songes.

Mais quel ne fut pas l'effroi de l'épouse lorsque le matin en se réveillant elle trouve à côté d'elle son mari mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante?

NOUVELLES DIVERSES.

— Le sort des cinq condamnés à mort, par le 2^e Conseil de guerre, pour assassinat sur la personne du général de Bréa, et de son aide-de-camp le capitaine Mangin, est irrévocablement fixé. Une décision prise par M. le président de la République, après avoir entendu l'avis de la Commission du Conseil d'Etat, accorde aux trois condamnés Choppard, Nourry et Vappreaux jeune la commutation de la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Il a été décidé qu'à l'égard des deux autres condamnés la justice aurait son cours.

— La sentence de mort prononcée contre Daix et Lahr a été exécutée le 17.

A quatre heures et demie, Daix et Lahr ont été avertis que leur arrêt allait être exécuté. Ils ont protesté de leur innocence avec une certaine exaltation.

Daix surtout demandait si l'exécution aurait lieu militairement ou par le glaive. Mais l'entrée des exécuteurs des arrêts criminels et de ses aides a mis un terme à ses questions.

A six heures, le convoi funèbre est parti du fort de Vanves; à six heures et demi il était rendu à la barrière

de Fontainebleau; à six heures 35 minutes la sentence était exécutée...

— Quelques journaux ont annoncé l'invasion du choléra à Paris. La maladie s'est montrée en effet, mais dans des proportions très minimes. On signale dix cas de puis trois jours, et sur ces dix cas, seulement trois décès.

Le choléra sévit en ce moment avec violence à Lallaine (Nord). Le maire et le sous-préfet rivalisent d'efforts, pour combattre ce terrible fléau.

— Depuis l'invasion du choléra, qui eut lieu à Paris en 1832, il ne s'est pas passé d'année où ne se soient révélées quelques symptômes de cette épidémie. Ces jours-ci, un certain nombre de cas de choléra fort adouci se sont montrés au dépôt de mendicité de Saint-Denis, placé, comme on le sait, dans de mauvaises conditions hygiéniques. Quelques exemples se seraient pareillement manifestés dans la ville et dans les environs. Un gardien de Paris, âgé de 40 ans, a été apporté le 10 mars à l'Hôtel-Dieu, présentant les symptômes bien tranchés de la maladie. Nous l'avons vu, dans la matinée du 11, et il était dans un état beaucoup moins grave.

La marche lente et saccadée du choléra dans les diverses contrées européennes qu'il a successivement envahies en 1848 et 49, ses progrès mesurés et gradués dans quelques départements, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, son intensité notablement amoindrie, en un mot, son allure très-différente, tout semble assurer que l'épidémie dont la capitale peut, à son tour, ressentir les atteintes, n'aura rien de comparable à ce qui fut observé en 1832.

— Le 12 mars on comptait à Paris 25,541 ouvriers de divers états logeant en garni, et dans ce nombre, 8,535, un peu plus du tiers sont sans ouvrage.

— Un cas assez extraordinaire, dont les annales de la conscription offrent sans doute peu d'exemples, vient de se présenter au tirage de Lécordieux (Côtes-du-Nord). Une femme mit au monde dans les premiers jours de 1828, deux garçons jumeaux. Le 15 décembre de la même année, la même femme donna aussi le jour à deux autres jumeaux, aussi du sexe masculin. Tous quatre sont aujourd'hui pleins vie, et ont mis successivement, à Lécordieux, la main dans l'urne.

— On parle à Paris d'un fait grave qui vient d'avoir lieu, place Bréda, n.° 9. Le 8 de ce mois une mère de famille expirait à la suite de ses couches. Le médecin de la section, chargé de constater le décès, vient visiter le corps, et, après un examen attentif, déclare que la mort ne peut être l'objet d'aucun doute. On ensevelit la défunte. Les funérailles sont commandées, et le cercueil est apporté à la maison mortuaire. Au moment où l'on allait y déposer le corps, survient le docteur qui avait soigné cette femme. Il l'examine, à son tour, avec un soin minutieux, et déclare qu'elle n'est pas morte. Grande stupéfaction de tous les assistants! Le médecin pratique tous les moyens qui peuvent rappeler la prétendue défunte à la vie. Au bout de quelques moments, en effet, cette femme renaît et se ranime. Son état est même aussi satisfaisant qu'on peut l'espérer. Pas n'est besoin de dire que le corbillard s'en est retourné à vide et qu'un des croquemorts l'a suivi chargeant le cercueil sur ses épaules. Encore un exemple du danger des inhumations précipitées. Il est vrai qu'on prend aujourd'hui, à cet égard, de grandes précautions; mais le fait qui vient de se passer et qui fait suite malheureusement à d'autres de la même nature, prouve qu'elles ne suffisent pas.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié cet être hideux et fantastique, qui par une nuit de tempête, s'introduisait dans le cimetière Montparnasse, où il exhumaient des

cadavres de femmes et fouillait ensuite à pleines mains dans leurs entrailles. Comme, malgré la plus active vigilance, cette espèce de vampire avait renouvelé une seconde fois ses odieuses profanations, l'administration du cimetière résolut de s'emparer de lui par tous les moyens possibles. Les gardiens préparèrent donc une sorte de piège ou machine infernale à laquelle il ne devait pas échapper.

Le vampire revint comme on s'y attendait. En glissant le long du mur, il accrocha un fil de fer qui faisait jouer une détente, et une explosion formidable se fit entendre, mais celui contre lequel ces dispositions étaient prises ne fut pas atteint par les projectiles, et il s'échappa.

A quelques jours de là, cet acharné profanateur osa s'introduire de nouveau dans le cimetière, et il fut encore assez heureux cette fois pour éviter l'effet de la machine infernale, qui était combinée cependant pour agir d'une manière infailible. Les gardiens veillaient, ils accoururent au bruit, et l'un d'eux, voyant un homme fuir, tira un coup de fusil; mais aussitôt cet individu qu'il aperçut à la lueur de la détonation, escalada une palissade en planches avec la souplesse et l'agilité d'une bête fauve, et il disparut dans la direction du Champ d'Asile.

C'est selon toute probabilité un malheureux dont la raison est égarée; il n'a pas reparu depuis, et il est présumable qu'en se voyant ainsi traqué, il a renoncé à ses funèbres expéditions. (Droit.)

APPLICATION DU GALVANISME AU TRAVAIL DES MINES.

Dernièrement à Bray-Head (Irlande), il s'agissait de faire sauter un énorme rocher se projetant dans la mer et obstruant entièrement la route tracée pour la construction du chemin de fer de Kingston à Wexford, qui est en cours d'exécution. Le procédé auquel on a eu recours, quoique fort simple, a produit un résultat merveilleux. Au sommet du rocher, on creusa dans trois endroits des trous ayant huit mètres de profondeur et 162 millimètres de diamètre, et on les chargea chacun d'une quarantaine de kilogrammes de la grosse poudre. Des conducteurs métalliques furent fixés de manière à établir une communication entre les mines et une batterie galvanique d'une grande force, afin que lorsqu'elle serait mise en action, ils pussent enflammer la poudre contenue dans les trous. Ces préparatifs étant faits, et un vase ayant été rempli de mercure destiné à amener promptement en contact les conducteurs plongés dans la poudre et ceux attachés à la batterie, à un signal donné, ils furent placés dans le mercure et réunis les uns aux autres.

L'explosion fut presque instantanée. Dix mètres environ de la partie supérieure du rocher, contenant 2,000 tonnes à peu près de pierre solide et très-dure, composée d'alumine et de silice, furent complètement arrachés de leur base et glissèrent comme par magie, en fragments, au bas du promontoire, et la base découverte fut en outre tellement ébranlée, qu'à la profondeur de 5 à 6 mètres, il a été facile de l'enlever au moyen de pincettes en fer.

Il reste à observer que la batterie galvanique avait été placée à 13 mètres du lieu de l'explosion, et que les conducteurs, formés de gros fils de cuivre joints entre eux par des fils très-menues de platine, avaient chacun une longueur de quarante mètres.

Le Gérant, A. FARINE.

Roanne, Imprimerie de A. FARINE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

ÉTUDE DE M^e MATROD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA PREFECTURE, N° 1.

VENTE

PAR LICITATION JUDICIAIRE

En l'audience des criées du Tribunal Civil de Lyon,

En quatre lots distincts, sans enchère générale.

De divers IMMEUBLES, situés sur les communes de Feurs, Salz-en-Donzy, Poncins et St.-Paul-d'Epercieux, arrondissement de Montbrison, (Loire),

Dépendant de la succession de M. Vespasien-Gabriel-Gratia Deus de Bona, décédé rentier à Lyon, rue de Sarron, n° 7.

PREMIER LOT. 1^{er} Domaine dit Pinatel, situé sur les communes de Feurs et Salz-en-Donzy, consistant en bâtiments, près, terre et étang, d'un seul tenement, contenue d'environ onze hectares.

2^e Terre et pâquier au même lieu, contenue d'environ quatre-vingts ares.

Mise à prix, 4,000 f.

2^e Lot. 1^{er} Ancien pré, pâture et terre appelés des Balines, contenue de un hectare soixante ares trente centiares.

2^e Terres sous l'étang Morin.

3^e Terres appelées les Vernaises.

4^e Terre et pâture de la Péchoire;

5^e Pâtures et terre dites d'Echaut;

Le tout de contenue de quinze hectares soixante-treize ares, quatre-vingt dix centiares, situé sur la commune de Poncins.

Mise à prix, 1,900

3^e Lot. Pré situé sur la commune de St.-Paul-d'Epercieux, canton de Feurs, contenue de un hectare trente-huit ares quarante-quatre centiares.

Mise à prix, 500

4^e Lot. Maison située à Feurs, située sur la grande rue, composée de caves, deux pièces au rez-de-chaussée, autant au premier étage et de greniers au-dessus.

Mise à prix, 200

Adjudication au trente-un mars mil huit cent quarante-neuf. Palais de Justice de Lyon, dix heures du matin.

S'adresser, à Roanne, à M^e Athiaud, avoué.

ÉTUDE DE M^e A. PERROT, Licencié en droit, avoué à Cusset (Allier).

ADJUDICATION

Le mercredi vingt-huit mars mil huit cent quarante-neuf, à l'audience du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Lapalisse, séant à Cusset (Allier), au Palais de Justice, dix heures du matin, de l'un des plus beaux HOTELS de Vichy-les-Bains, composé de plusieurs corps de bâtiments, situés dans la position la plus avantageuse, vis-à-vis l'établissement thermal, vastes bâtiments d'exploitation et jardin d'un hectare, clos de murs. — Mise à prix vingt-cinq mille francs; ci 25,000 S'adresser, pour les renseignements, à Cusset, à M^e PERROT, avoué poursuivant la vente, y demeurant, boulevard Lafayette, n° 28.

VENTE DE MEUBLES,

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le lundi 26 mars 1849 et

jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e GEOFFROY, notaire à Roanne, à la vente aux enchères d'une partie des meubles et effets mobiliers délaissés par M. Vadon aîné. Les objets à vendre consistent principalement en meubles, linges, lits, plusieurs voitures et tombereaux, outils et instruments d'agriculture, blé, orge, bois, vins, une grande quantité de tôles, un lot considérable de briques belges, dalles en pierres de taille, et divers autres objets.

La vente se fera au comptant et aura lieu alternativement au lieu des Poupées, commune de Riorges, et à Roanne, rue Bourgneuf, maison Portier, mais elle commencera d'abord audit lieu des Poupées.

Fu pour légalisation de la signature de A. FARINE imprimeur à Roanne.

Roanne, le